

## Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 18 juin 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (22)

Collation 4 p. (333r, 334r, 335v, 336r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 18 juin 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50741>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 juin 1882](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)  
Lieu de destination Gérardmer (Vosges)  
Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin confirme à Tisserant que Delpech lui a appris que la cour d'Amiens l'avait condamné à 80 000 F de dommages et intérêts envers Boucher et Cie. Godin considère que la cour est prévenue à l'égard du « républicain socialiste Godin » depuis 30 ans dans ses procès en contrefaçon. Godin est inquiet du silence de Tisserant. Il lui demande conseil sur la possibilité d'un pourvoi en cassation, sur un procès à Nancy et un autre contre Sougland.

## Mots-clés

[Contrefaçon, Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)
- [Forges et fonderies de Sougland](#)

Lieux cités

- [Amiens \(Somme\)](#)
- [Nancy \(Meurthe-et-Moselle\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

Guise 18 juillet 1882.

333

Mon cher ami,

Tous avez été sans doute plus surpris que moi de la décision de la cour d'Amiens qui condamnent à 80 mille francs M. Delpach magas et intérêts messrs Bucolier ce dont je viens d'être informé par M. Delpach qui j'avais écrit faire de nouvelles.

Cette condamnation évidemment grande que j'ai fait à une chose sans valeur qui n'est pas dans leur brevet, mais qui on a bien voulu y voir, qui ne a pu et mal peut m'empêcher de continuer à faire le bidule qui motive cette condamnation, j'aurai les dispositions de la cour à mon sujet. Le silence que vous me gardez sur ce sujet a surpris M. Delpach et lui fait croire, comme à moi, que vous êtes malade.

Je voudrais de me recevoir aucune nouvelle de ce procès, j'avais un maladroitement

M. Bucolier

que la république - socialiste française aurait été véritablement toute une merveille. Peut par le coup qui, il y a bientôt aussi bien un procès en contrefaçon que lequel j'ai déjà fait condamner un contreplaqué, contrefaçon qui avait pour conséquence que j'agirais dans l'opposition au gouvernement, et en effet j'ai été élu, sans bête de ma selle et sans délibération, que j'avais bien envie, que mes électeurs étaient ravis et d'un mal effet, et que, lorsque à payer six mille francs à mes contreplaqués.

Voilà ce que je crois à l'avenir de l'industrie française, et qui est devenue, lorsque cela, une des grandes industries du pays.

Mon avocat disait ma cause extrêmement bien et il l'avait bien plaidé ; l'avocat adversaire n'a dit pas un mot sur la question de la contrefaçon, mais il plaidait longuement que j'étais une socialiste républicaine. L'opinion de la cour était faite, et elle est restée la même depuis, dans tous les procès que

je me suis obligé de sortir devant elle.  
 Dans le moment de ma première condamnation je crus être ruiné, mais j'ai vaincu les difficultés. Il me reste donc à m'exécuter.  
 Voici conseils que sont nécessaires pour cela.  
 Quel temps je paierai, quand et comment?  
 M. Delpech me dit que si je dois payer que faire résister de pouvoir en cassation.  
 Ce que peut valoir cette résistance, puisque il s'agit d'une délivrance de la cour sur une question de fait où elle est souveraine?  
 Mais je me préoccupai de l'affaire de Narbonne à laquelle, mal vu, ai été contrefait et j'aurais encore à payer des dommages à mon contrebandier.  
 Cela va me faire penser que peut-être England à son tour, me fera faire j'avant une querelle pour le procès d'envaillage que j'ai laissé sans suite. Que sa penser - nous?

Donnez-moi de nos nouvelles  
et recevez mes sentiments dévoués.

Edwin Jr